

70^e ANNIVERSAIRE DE LA SÉCURITÉ SOCIALE LA LUTTE CONTINUE

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité sociale fait partie de notre vie de citoyen. Elle fait aujourd'hui partie de notre identité, ce fut longtemps un modèle pour les gouvernements progressistes de la planète. C'est en effet, un enjeu de société et son devenir définira le monde dans lequel nous vivrons demain : société de partage ou inégalitaire. Depuis sa création, elle a toujours été la cible des attaques patronales. A l'occasion de son 70^e anniversaire, Bernard Lamirand, animateur du Comité d'honneur national Ambroise Croizat, revient sur son histoire.

De tout temps les hommes ont cherché à se prémunir contre les maladies, les épidémies, ... L'église est le lieu où se réfugient les pauvres, les malades, les invalides. On aide et on vient au secours des indigents. Des hospices vont se développer sous le vocable de la charité chrétienne. Plus tard, la monarchie va s'efforcer d'organiser quelques protections collectives. Par exemple, l'hôtel des invalides à Paris, sera le moyen de soigner les blessures des militaires des régiments royaux. La charité, l'entraide, le secours, la bienfaisance sont donc les seuls moyens pour se soigner.

Ce besoin de Sécurité sociale va s'exprimer de plus en plus à la révolution industrielle. La mutualité et les caisses de secours seront les premières formes d'une organisation collective de la santé. L'invention d'un système de solidarité va naître avec les maladies professionnelles et les accidents de travail. Les patrons voient le danger de ce monde du travail qui s'organise. Le paternalisme social va donc se développer et tenter de contrer le syndicalisme naissant : caisses d'entraide, cercles d'entreprises, dames patronnesses se mettent en place. En France, le maître des forges Schneider, au Creusot, à la fin du XIX^{ème} siècle, organisera son entreprise sous la providence patronale (On naît, on travaille, on meurt avec Schneider). Malgré cette volonté patronale, l'Etat sera obligé de légiférer, en 1898, avec une loi qui fera obligation aux entreprises de prendre en charge, par des assurances privées,

les accidents du travail. Les compagnies d'assurances feront leur beurre avec cette loi qui ne reconnaîtra pas l'invalidité, les durées d'hospitalisation ou d'arrêts de travail.

La naissance de la sécurité sociale

C'est en Allemagne, au XIX^e siècle, que le Chancelier Bismarck institue dans son pays un véritable système d'assurance sociale. D'autres pro-

jets naîtront par la suite, ils s'inspireront de l'exemple allemand. Ainsi, le New Deal aux Etats Unis inscrira, en 1930, l'intervention de l'état concernant la Sécurité sociale qui sera mise à mal sous les années Reagan.

L'avancée vers une Sécurité sociale moderne viendra d'un anglais Beveridge qui appellera à constituer l'universalité de la Sécurité sociale. Pour lui toute la population doit être concernée. Il considère l'indigence comme un scandale dans les sociétés modernes. Il proposera donc de l'éliminer en constituant des prestations contre les différents risques. Le rapport Beveridge va influencer toutes les constructions de Sécurité sociale dont celles de la France à la libération.

En France, la Sécurité Sociale vient à maturité avec la libération en 1945. Avec une CGT comptant 5 millions d'adhérents et un parti communiste français recueillant plus de 27% des suffrages, le rapport de forces est du côté des salariés plutôt que du patronat qui s'était rangé du côté de la collaboration.

Le Conseil National de la Résistance sera le grand inspirateur d'un plan de Sécurité sociale qui allait ainsi naître dès la libération. Sous l'exigence de dirigeants de la CGT de l'époque, en particulier Ambroise Croizat, Buisson et Henry Raynaud, une première ordonnance met en place, le 4 octobre 1945, le régime général de la Sécurité Sociale. Puis, c'est Ambroise Croizat, ministre communiste et secrétaire général de la Fédération des travailleurs de la métallurgie CGT qui sera le véritable artisan politique de sa mise en place, de son fonctionnement, de son organisation démocratique. L'acte qui l'inscrit définitivement dans la loi portant généralisation de la Sécurité Sociale fut voté à l'Assemblée nationale le 22 mai 1946. Dans des délais extrêmement courts, dans un pays ravagé par la guerre, Croizat entouré de militants et de Pierre Laroque, haut fonctionnaire et membre du conseil d'Etat, vont se dépenser sans compter pour construire l'assurance maladie mais aussi la retraite et les allocations familiales. Dès sa mise en place, elle est attaquée notamment par les professions agricoles, commerçants, artisans, professions libérales qui protestaient contre la « bolchévisation » de la Sécurité sociale et ils firent en sorte, après le départ des ministres communistes du gouvernement, d'empêcher toute application concrète de cette universalisation. Mais la Sécurité Sociale était sur pied dirigée et gérée par les travailleurs et leurs organisations syndicales. Des élections démocratiques furent imposées.

Le patronat, la droite n'ont jamais digéré cette grande



conquête sociale. Ils se sont alors attachés à la dénigrer pour la déconstruire. Ce travail ne fut pas simple. La Sécurité Sociale faisait la preuve de sa supériorité sur les assurances privées dans tous les domaines. La couverture santé pour tous les salariés, un système hospitalier moderne, une retraite pour tous vont permettre un développement considérable de la recherche médicale et des progrès de la médecine. L'augmentation de l'espérance de vie en est l'éclatante preuve.

Le combat du capital

C'est cette évolution que le capital considère comme un coût que la nation ne pourrait plus se payer maintenant. En fait, il parle de ses profits qui seraient plus gros encore si la protection sociale était assurée par le salarié lui-même sans contribution de l'entreprise et aux mains de grands trusts privés de santé et de retraites. Cette volonté de remettre en cause la Sécurité sociale, en particulier l'Assurance Maladie, vint dès le retour de De Gaulle au pouvoir en 1958.

En 1965, un véritable catalogue d'exigences patronales est dressé. Les ordonnances en 1967, dénoncées par la CGT, vont effectuer un véritable transfert des responsabilités puisque, dès lors, c'est le patronat qui va peser sur la Sécurité sociale dans son ensemble. L'Etat, sous prétexte des difficultés financières, prendra par la suite la direction politique des caisses dans le cadre fixé par le libéralisme. Le système est donc miné de l'intérieur. Des mesures dites d'économies vont s'imposer qui affaiblissent les droits : déremboursements, forfaits hospitaliers, remise en cause de 100 % en ALD,...

L'enjeu de la cotisation sociale

Les difficultés du financement de la protection sociale sont liées fondamentalement à la faiblesse du taux d'emploi et à l'abaissement du niveau des salaires qui vont se manifester encore plus fortement depuis les années 2000. En effet, la partie cotisation va au pot commun de la Sécurité sociale, c'est le salaire socialisé. Ces fonds remplissent immédiatement leur rôle de solidarité et de répartition : ce n'est donc pas une tirelire où l'on récupère le moment venu sa mise de fond qui s'apparente dans ce cas aux dispositifs de fonds de pensions pour ce qui concerne les retraites. La baisse des cotisations dites patronales comme la baisse des salaires, c'est moins d'argent dans les caisses de la Sécurité sociale et donc plus de profits et moins de protection sociale.

Pourtant les besoins grandissent, avec l'allongement de la durée de la vie qui ne doit pas être considéré comme une charge mais comme un progrès de société. La prise en charge du handicap, de la dépendance, du vieillissement conduit à revoir l'organisation du système de santé mais cela nécessite de rompre avec une logique purement comptable et qui crée des inégalités. L'offensive actuelle pour sélectionner les risques à la charge de la sécurité sociale est donc grave pour chacun d'entre nous. Cette démarche vise essentiellement à faire de la sécurité sociale un service minimum. Le maximum de débats pour informer les travailleurs, les retraités peuvent les obliger à reculer.



Gagner un financement sur la valeur ajoutée

Il est évident que la « sécu » de 45 a évolué, le droit à la santé est une exigence qui se développe avec les progrès de la médecine et avec l'allongement de la durée de vie. Une part plus grande du PIB consacrée à la santé est possible. Les ressources financières doivent être dégagées à cet effet. Il faut continuer et accélérer le principe de la cotisation des salariés et de l'entreprise parce qu'elles sont liées à la création des richesses, à l'emploi et aux salaires. Il faut donc prendre plus sur la valeur ajoutée (richesses créées par le travail) et intégrer dans l'assiette des cotisations sociales les revenus financiers des entreprises et des institutions financières, qui ne sont assujettis à aucune cotisation sociale.

Garantir l'accès aux soins pour tous

Redresser la sécu ce n'est pas l'enfoncer en réduisant ses ressources, en élaguant des risques, en déremboursant, mais bien en incitant les entreprises à créer des emplois qualifiés, en augmentant les salaires. Le débat, l'action unie et large, pour un haut niveau de santé est le prix à payer pour ne pas voir disparaître la « sécu ». Finalement ce qui doit compter c'est bien le droit pour chaque français à la santé et à une politique qui prenne en compte la prévention, le système de soins, la sécurité sociale comme le proclamait Ambroise Croizat. Tout est fait pour ignorer le rôle qu'a joué la CGT et le parti communiste dans cette grande œuvre humaine et plus particulièrement Croizat qui fut le ministre qui, incontestablement, mis en œuvre le programme du Conseil national de la résistance qui précisait la nécessité d'un plan complet de sécurité sociale.

Le 70^{ème} anniversaire de la création de la Sécurité sociale devrait être commémoré le 4 octobre prochain par tous les travailleurs et retraités de France.